

PRIX DE LATIN

aux élèves de 4^e année OS Latin

1. Le prix est décerné, dans chaque Collège, à l'élève de 4^e année qui a obtenu, pour le latin en option spécifique, la **meilleure note de maturité**. Cette note doit être de 5.2 au minimum.
2. En cas d'égalité, on départagera les élèves en prenant en considération la note de l'examen écrit, puis, le cas échéant, la note de l'examen oral.
3. Le prix est de CHF **300.-** par lauréat-e. Il est offert par l'Association des anciens élèves du Collège Calvin (anciennement "Association des anciens élèves du Collège de Genève).

Règlement du 30 novembre 1992 adapté en août 2001, juin 2006 et octobre 2023